



FICHE MOUVEMENT 2014

NOM:
 Prénom:
 NOM de j.f.: Date de naissance:
 Adresse personnelle:
 Code postal: Ville:
 N° de tel: Courriel:

A renvoyer à:
SNUipp-FSU 03
2, rue des CONCHES
03100 MONTLUCON

Nom et adresse de l'école ou de l'établissement:

 Êtes-vous victime d'une mesure de carte scolaire? OUI NON

Situation actuelle: instit PE
 Fonction actuelle:
 dir. - adj. - adj. spé - TR -
 Affectation: TP TD
 Demande de sortie du département:
 Exeat dépt demandé:

Diplômes professionnels: CAPSAIS/CAPA-SH option CAFIPEMF DEPS autres:
 Liste d'aptitude direction

CALCUL DU BARÈME

AGS + Bonifications

AGS (Ancienneté générale de services)
 Ancienneté au 31 août 2014

BONIFICATION POUR HANDICAP
 100 points à l'enseignant bénéficiaire de l'obligation d'emploi
 800 points (sur avis du médecin de prévention)
 A l'enseignant BOE ou au conjoint dans cette situation ou à l'enfant handicapé

BONIFICATION POUR ENFANT(S)
 0,5 point
 Par enfant âgé de moins de 20 ans au 31 décembre 2013

BONIFICATIONS	
SITUATIONS	POINTS
- SUPPRESSION DE POSTE, TRANSFORMATION D'UN POSTE DE DIRECTEUR EN POSTE D'ADJOINT	Bonification forfaitaire de 10 points 1 point par année sur le poste (plafonné à 5 ans)
- STABILITÉ DANS L'ÉCOLE Pour adjoints, directeurs, TR à TD ou TP ; adjoints et directeurs spécialisés à TD	3 ans = 3 points 4 ans = 5 points 5 ans = 7 points
- STABILITÉ DANS UNE ÉCOLE 1 CLASSE Pour chargés d'école, à TD ou TP (à compter du 01/09/2013, prise en compte pour mouvement 2017)	3 ans et plus = 3 points
- STABILITÉ DANS UNE ÉCOLE ECLAIR, RRS Pour adjoints, directeurs, à TD ou TP (à compter du 01/09/2013, prise en compte pour mouvement 2017)	3 ans et plus = 3 points
- STABILITÉ SUR POSTES SPÉCIALISÉS Pour personnels nommés à TP et en exercice effectif sur les postes spécialisés suivants :IME Aubigny Le Reray, IME Coulandon E Guillaumin, IME Cusset Le Moulin de Presles, IME St Angel Le Rocher Fleuri, IME Sanssat La Bourbonnaise, IEM St Pourçain Thésée, IME Trevol Claire-joie, Centre pénitentiaire Yzeure, SEGPA, Postes de CLIS, ULIS, RASED	Bonus de 1,5 pts après 3 ans 2 ans = 2 points 3 ans = 3 + 1,5 = 4,5 points 4 ans = 5 + 1,5 = 6,5 points 5 ans = 7 + 1,5 = 8,5 points

VÉRIFICATION DU BARÈME

- AGS au 31/08/2014: ans mois jours

(figure sur l'accusé de réception)

- Bonifications:

1. Situation de handicap.....

2. Enfant(s).....

3. Autres bonifications

Suppression de poste

Stabilité dans l'école

[Stabilité dans école 1 classe]

[Stabilité en RRS / ECLAIR]

Stabilité sur poste spécialisé.....

TOTAL

Cadre réservé aux élus du personnel

NOM:		Prénom:		
rang	n° poste	école	commune	nature du poste
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				
10				
11				
12				
13				
14				
15				
16				
17				
18				
19				
20				
21				
22				
23				
24				
25				
26				
27				
28				
29				
30				